

SUR LES TRACES DU LEGS D'EUGÉNIE CORDEAU

NOTRE histoire

— Vous connaissez peut-être la rue Eugénie-Cordeau, ou bien avez déjà entendu parler du legs de cette dernière à la Ville. Mais savez-vous qui était Eugénie-Victoire Cordeau ?
Portrait d'une bienfaitrice de Villebon.

EUGÉNIE DE MÈRE EN FILLE

Née le 30 avril 1845 à Marcoussis, Eugénie-Victoire Cordeau est la fille d'Étienne Cordeau et d'Eugénie Brouzinard, originaires du village de Villebon. Le 3 avril 1869, alors âgée de 24 ans, elle donne naissance à une petite fille : Eugénie-Augustine. N'ayant pas été reconnue à sa naissance, l'enfant est considérée comme illégitime. C'est 27 ans plus tard, le 15 février 1896, qu'Eugénie-Victoire adopte sa propre fille, afin qu'elle devienne son héritière légitime.

UNE VIE DE DUR LABEUR

Coquetière, beurrière, cultivatrice, crémillère ou encore éleveuse de volailles : Eugénie-Victoire Cordeau revêtait de nombreuses casquettes. Villebonnaise, elle demeurait au hameau de la Haute Roche et plus précisément au lieu-dit les Sablons. Propriétaire de plusieurs terrains, Eugénie vivait dans une maison qu'elle avait faite construire et avait aménagé un bâtiment divisé en 4 : le magasin, l'écurie, le grenier et la remise. Selon les recensements de 1872 à 1911, elle était une marchande ambulante qui récoltait ou produisait des œufs, du beurre, de la crème et des volailles pour aller les vendre sur les marchés. Pour l'assister dans son métier, Eugénie emploie plusieurs personnes, dont Eloi Jeulin.

UNE FEMME AU GRAND CŒUR

Le 15 avril 1922, Eugénie-Victoire Cordeau rédige le testament suivant : « Je donne et lègue à M. Jeulin Eloi, Alfred, mon employé s'il est encore vivant au jour de mon décès, la toute propriété des meubles et objets mobiliers qui garniront la chambre occupée par lui dans ma maison, une rente annuelle et viagère, l'usufruit de ma maison de La Roche avec les meubles meublants, tableaux, argenterie et linge de ménage. Je donne et lègue à la commune de Villebon la nue-propriété pour y réunir l'usufruit à l'extinction des droits que j'ai conférés à M. Jeulin Eloi, Alfred de ma maison de La Roche et des meubles meublants, argenterie, linge de ménage et tableaux la garnissant. À charge par ladite commune d'en employer le revenu net à doter chaque année la jeune fille la plus méritante de la commune qui se mariera ; à défaut de mariage dans une année la dot sera reportée et accumulée avec celle de l'année suivante ».

Elle décède le 13 février 1926.



LE « LEGS CORDEAU »

Sa fille Eugénie-Augustine a charge d'exécuter les legs à partir du jour de son décès. Après délibération, le Conseil municipal accepte le legs le 27 mars 1926. Conformément aux vœux d'Eugénie-Victoire, Eloi Jeulin habite sa maison jusqu'à son décès le 7 mars 1940. Des travaux de réparations sont payés par la vente des meubles et les loyers servent à payer l'impôt foncier, l'entretien de l'immeuble et la dot attribuée à la jeune fille la plus méritante de l'année. En 1949, le Conseil confirme le maintien de la location de cette maison qui est divisée en 2 logements.

En 1968, l'Etat débute la construction de l'autoroute A10. Se situant sur son tracé, la maison Cordeau et une partie du terrain attenant sont expropriés. L'indemnité de 125 000 francs proposée par l'administration des domaines sera réemployée pour poursuivre l'attribution du legs.

La première trace de délibération du Conseil municipal au sujet du legs attribué à « la jeune fille la plus méritante de la commune qui se mariera dans l'année » est datée du 26 août 1950 et s'élève à 10 000 anciens francs.

→ En 1960, le legs s'élevait à 27 522 anciens francs.

→ À son extinction en 2012, le montant de la dotation était de 305,84 euros.

Sources : VAV et document « Les bienfaiteurs de la commune », réalisé par Catherine Binard.

Geneviève Bonneau-Poirier et Dominique Pouyat
« Le Temps des Cerises » atelier d'histoire locale,
MJC Boby-Lapointe